

Repères

- Association de droit français, le BICE est une organisation internationale non gouvernementale reconnue par le Saint-Siège. Il jouit d'un statut consultatif auprès des Nations-Unies. Il a été créé en 1948 à l'initiative d'organisations catholiques pour venir en aide aux enfants après les bouleversements de la IIe guerre mondiale.
- Le BICE travaille au service de tous les enfants, sans discrimination ni prosélytisme, dans le respect de leur nationalité, de leur culture, de leur religion. « *Il a pour objet la croissance intégrale de tous les enfants, dans une perspective chrétienne, et plaide pour l'humanisation de leur sort. Il s'occupe en particulier des plus démunis.* » (Article 3 des statuts). Ses intervenants sont tenus d'observer un code de bonne conduite.
- Les organisations catholiques engagées auprès des enfants constituent un réseau mondial. Elles sont appelées à faire partie du BICE, ainsi que tous les organismes, chrétiens ou non, qui se reconnaissent dans ses objectifs.
- Le financement du BICE est assuré dans la plus grande transparence par des donateurs privés, garants de son indépendance, et par des bailleurs de fonds publics et privés.

Le BICE inscrit son action dans la durée. Avec tous ceux qui accompagnent les enfants, il cherche à identifier les nouveaux risques qui les menacent et aussi les nouvelles chances qui s'offrent à eux. En défendant leur dignité et leurs droits, il contribue à la construction d'un monde de justice et de paix qui ouvre pour chaque enfant un avenir.

Juin 2007

Pour chaque enfant, un avenir

charte du Bureau International
Catholique de l'Enfance



© Y. Aferiat

« *Tout enfant qui naît est un signe que Dieu n'a pas encore désespéré de l'humanité.* »

Rabindranath Tagore, poète indien, prix Nobel de littérature en 1913.

Chaque enfant nous dit à sa manière la beauté et les blessures de la vie et nous rappelle ainsi à notre responsabilité. Sa naissance représente une espérance nouvelle pour l'humanité qui lui doit ce qu'elle a de meilleur. C'est pourquoi le BICE engage toutes ses forces pour promouvoir la dignité de tous les enfants et faire appliquer leurs droits fondamentaux, encore trop souvent bafoués.

Croire en l'enfant

Affirmer que l'enfant a des droits

Personne humaine à part entière, l'enfant a des droits fondamentaux inaliénables. Personne en devenir, il est vulnérable et doit être protégé et accompagné. Le BICE l'éveille à sa propre dignité et à ses droits. Il y sensibilise aussi ses parents, ses proches et tous ceux qui interviennent dans son développement, y compris les pouvoirs publics.

Favoriser le « dynamisme de vie » propre à chaque enfant

Quand les droits de l'enfant ou de l'adolescent sont niés par des conditions d'existence iniques, quand ses repères sont compromis, il est possible de l'aider à retrouver la confiance en la vie et l'estime de soi. L'enfant possède en lui d'importantes ressources. Elles se révèlent s'il peut dialoguer, être écouté avec affection et respect, être défendu.

Le BICE favorise cette « résilience » qui permet à l'enfant de se reconstruire.

Veiller au développement de l'enfant dans toutes ses dimensions

L'enfant a besoin d'être protégé, nourri, soigné et instruit. Son bien-être psychologique est aussi essentiel. Son lien avec sa famille et sa communauté doit être préservé. Il a droit à l'insouciance, au rire, au jeu, et aussi à un avenir professionnel. Le développement intégral de l'enfant et son bonheur demandent encore, quelle que soit sa situation, qu'il puisse réfléchir au sens de sa vie, et qu'on respecte la dimension spirituelle qui est en lui. L'inspiration évangélique du BICE l'incite à ce respect-là.

L'intérêt supérieur de l'enfant est au cœur de l'engagement du BICE.

Mobiliser les compétences pour que tous les enfants vivent dignement

S'engager « sur le terrain » auprès des enfants en difficulté

Dans de nombreux lieux, les droits des enfants sont niés de façon intolérable : exploitation par le travail, situations d'esclavage, abandon à la rue, abus et exploitation sexuelle, militarisation forcée, incarcération, traitement inhumain des enfants en situation de handicap... Ces situations entraînent pour les enfants et les adolescents des violences et des souffrances révoltantes.

Pour les combattre sur le terrain - en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et en Europe - le BICE s'engage avec des partenaires locaux à prévenir les violences et à promouvoir sans relâche les droits des enfants.

La participation des enfants est au centre de son action.

Stimuler la réflexion et la recherche sur l'enfant

Le BICE fait le lien entre l'expérience acquise sur le terrain et la recherche scientifique concernant l'enfance, pour que chacune nourrisse l'autre. Il est un espace de réflexion et de remise en question permanente. Grâce à ses publications, à son centre de ressources sur Internet, aux formations qu'il propose, il mutualise idées, savoir-faire et bonnes pratiques.

Porter la voix des enfants

Plus que jamais la défense et la promotion des droits des enfants appellent des réponses concertées au niveau mondial. Le BICE agit avec les enfants auprès de la société civile, des gouvernements et des instances internationales : agences des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Institutions de l'Union Européenne...

Fédérant les compétences de plusieurs organisations engagées au service des enfants, il a été un des initiateurs de *la Convention Internationale des Droits de l'Enfant*. Il veille aujourd'hui avec d'autres ONG à son application et à son évolution.